

**Arrêté du 22 juin 2011 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseuse d'avances
auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre Est
NOR : JUSF1117166A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés (directions interrégionales et territoriale) de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu la demande n°65119 du 10 juin 2011 du directeur interrégional pour la région Centre Est ;

ARRÊTE

Article 1

Madame Aude BOURGEOIS, secrétaire administrative, auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre Est est nommée régisseuse d'avances auprès de ladite direction.

Article 2

Compte tenu du montant de l'avance fixée à 1 500 euros, le montant du cautionnement imposé à Madame Aude BOURGEOIS est fixé à 300 euros.

Article 3

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 1er juillet 2011, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par le directeur interrégional pour la région Centre Est en sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué au comptable assignataire.

Fait le 22 juin 2011

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des libertés
et par délégation,
L'adjointe au chef de bureau de l'allocation des
moyens

Aurore CHENU